



Dossier de presse

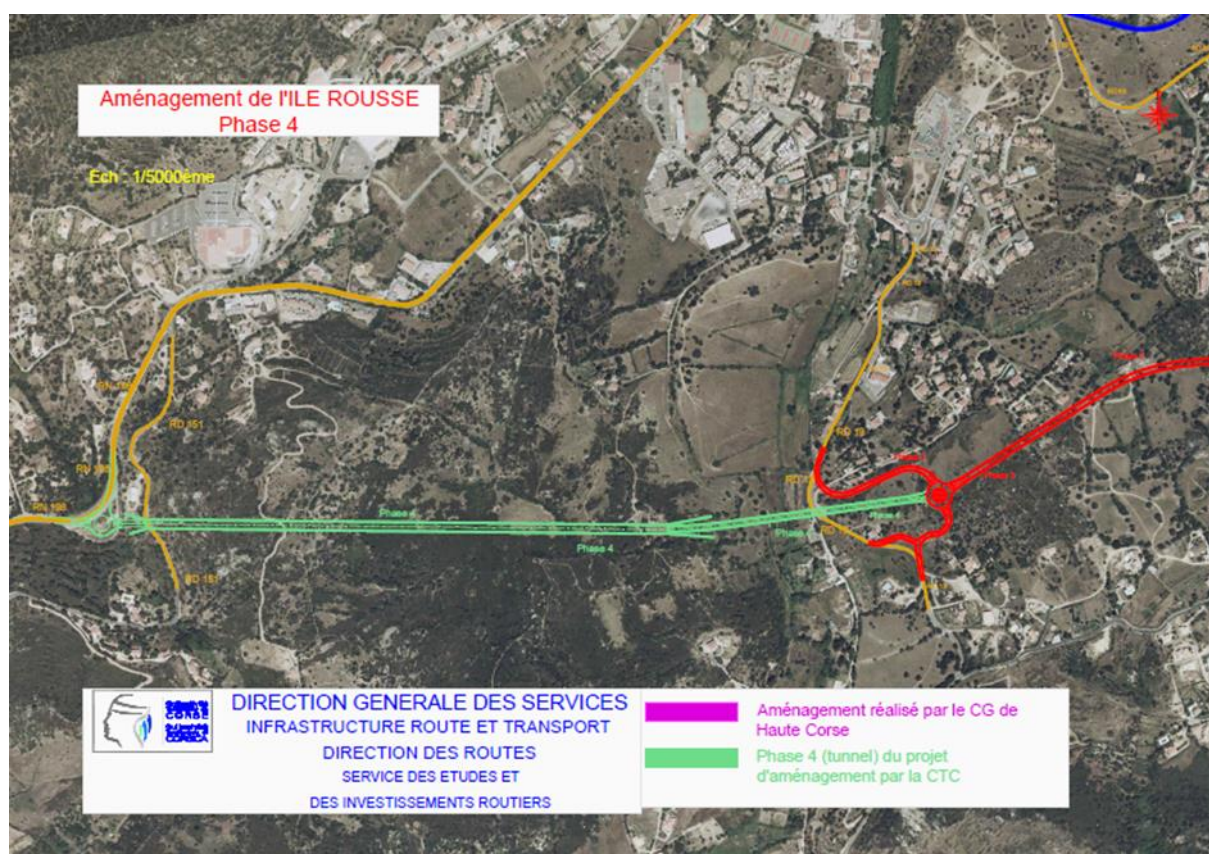


COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Service communication

Sommaire

- Le communiqué de presse P. 3
- Réalisation d'un barreau routier P. 4
- Réalisation d'un 2nd barreau routier P. 5
- Création de la 1^{ère} partie de la voie nouvelle P. 6
- Création de la 2^{ème} partie de la voie nouvelle – Tunnel P. 7



Communiqué de presse

Les efforts de la Collectivité territoriale de Corse (CTC) en matière d'aménagements routiers se matérialisent via le schéma spécifique défini pour les 10 prochaines années, avec un financement total de 650 M€. Pour L'Ile-Rousse, dans un délai de 3 ans, 6 M € seront investis.

L'aménagement de la Route territoriale 30 (ex Rn 197) s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des infrastructures de transport, et plus particulièrement de la liaison Ponte-Leccia / Calvi, itinéraire principal de la Balagne. Une microrégion prisée de tous, engendrant des flux de véhicules importants. Par voie de conséquence, un frein majeur se caractérise par des « bouchons » quotidiens sur L'Ile-Rousse.

Sous l'impulsion du Conseil exécutif, avec l'approbation des élus de l'Assemblée de Corse, la Direction des Routes de la CTC a donc lancé des études pour solutionner cette problématique.

En relation étroite avec la Municipalité de la Cité paoline, la CTC a arrêté un programme pluriannuel d'investissements, avec pour objectif d'assurer la mise en sécurité de la traverse. Sur le terrain, l'analyse des données a permis d'élaborer une stratégie d'action établie autour de quatre aménagements, réalisables pour certains à court terme.

Les premiers travaux pourraient donc être lancés rapidement en fonction de l'acquisition de parcelles à l'amiable auprès de particuliers. Ils concernent le prolongement du barreau routier réalisé par le Département de la Haute-Corse. Un second barreau de contournement pourrait être mis en chantier dans un délai de 3-4 ans en fonction, également, des acquisitions amiables auprès des propriétaires. Mais, grâce à l'implication active de la commune, et plus particulièrement du Premier magistrat, nul ne doute qu'une issue favorable sera annoncée, permettant de mener à bien à ce projet. Le coût estimé pour ces deux réalisations est de 6 M€ TTC.

Quant aux travaux de contournement de la ville, les premières études sont déjà lancées. La réalisation d'un tunnel complètera l'ensemble de ce réaménagement.

Grâce à ces réalisations, dans un proche avenir, l'amélioration de la desserte locale, du cadre de vie et le respect de l'environnement accompagneront la résolution des problèmes de congestion du trafic, fluidifieront la circulation et assureront la régularité des temps de parcours.

Mais si ces seuls points sont primordiaux pour bon nombre, chacun accordera à la sécurité routière la place de « Priorité ». Ces aménagements de la traverse de l'Ile-Rousse garantiront d'atteindre cet objectif !

Réalisation d'un barreau routier

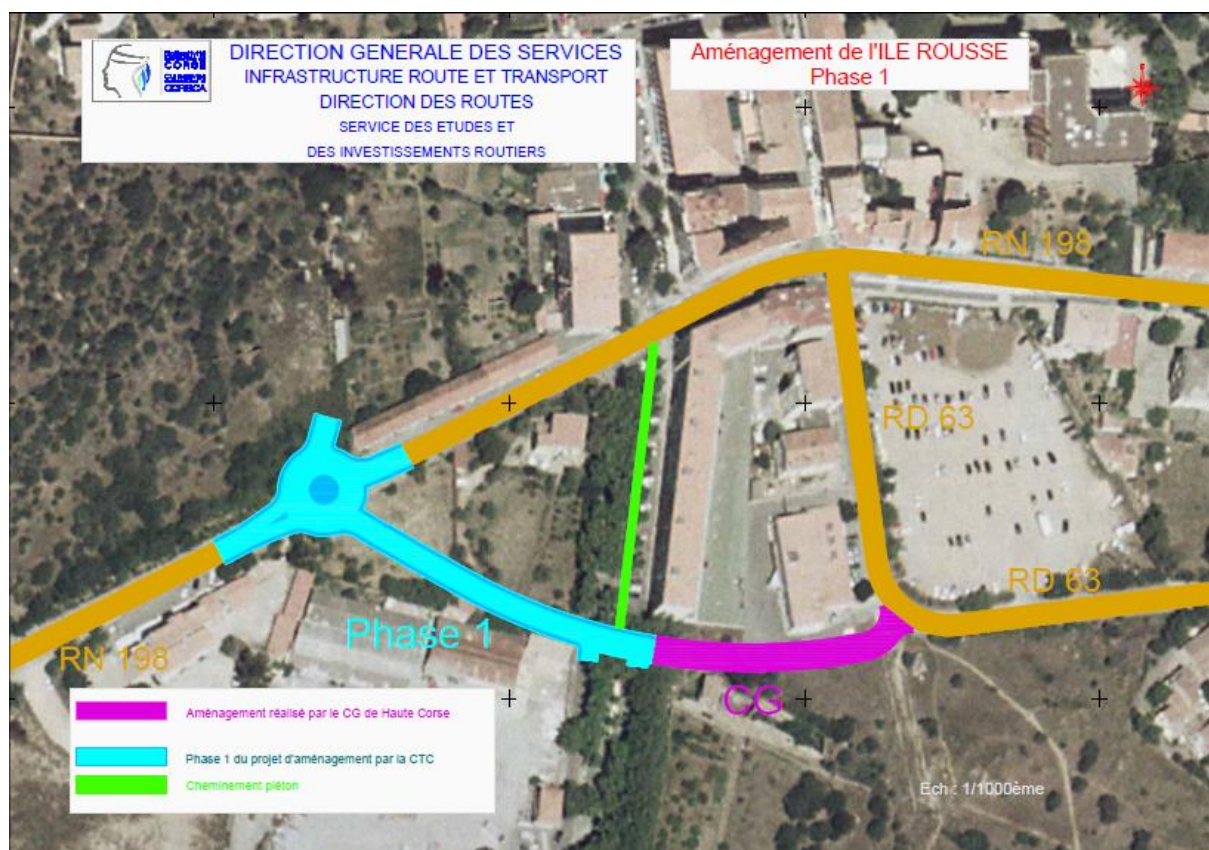
La Collectivité territoriale de Corse va réaliser un barreau routier en complément de celui opéré par le Département de Haute-Corse.

Les travaux actuels et futurs permettront de relier la Route Territoriale 30 (ex Rn 197) et « l'allée des Platanes ».

Concrètement, la CTC réalisera un giratoire avec, à terme, la mise en place d'un sens unique de circulation sur l'actuelle « Nationale », à savoir dans le sens Bastia- Calvi.

Cette opération dont le coût TTC est estimé à 2 M€ TTC vise à décongestionner le centre urbain de l'Ile-Rousse avec la gestion de la circulation piétonne du parking vers le port.

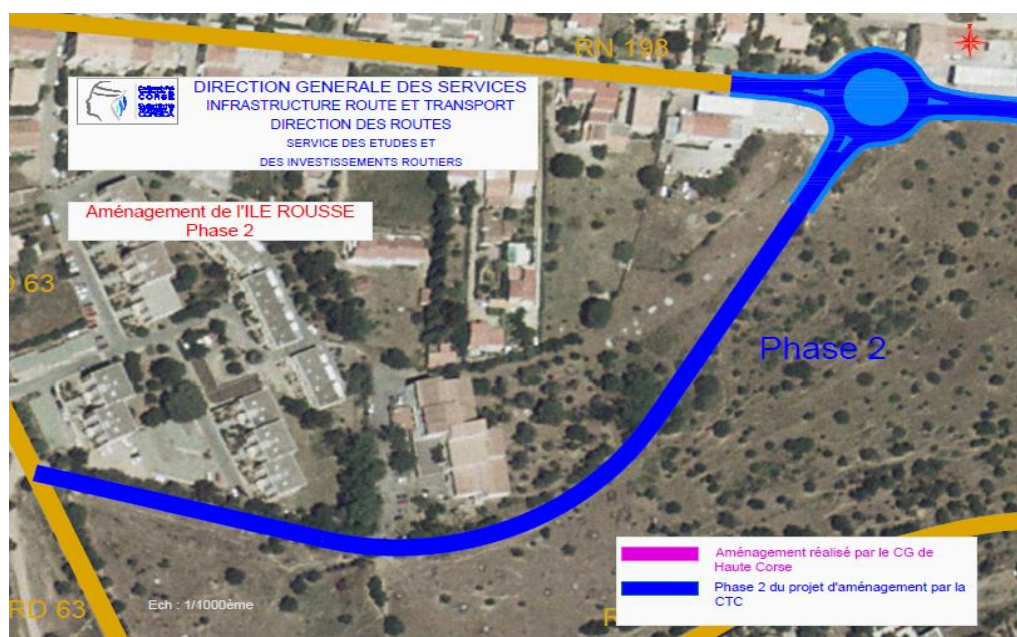
Le délai de livraison de cet ouvrage est évalué à 2-3 ans en fonction des acquisitions amiables.



Réalisation d'un 2nd barreau routier

Des acquisitions foncières pourraient être signées à l'amiable dans de brefs délais. Si tel était le cas, à court terme, un second barreau de liaison (**ci-dessous en bleu**) serait réalisé. Améliorant l'état du trafic dans le centre urbain et notamment en période estivale, cela permettra de poursuivre l'étendue du sens unique de circulation sur la « Nationale », toujours dans le sens Bastia-Calvi. Grâce à cette opération, des places de stationnements supplémentaires seront créées et la circulation piétonne sera optimisée.

Ainsi, cet itinéraire à 2x1 voie viendra mailler les routes territoriales et départementales entre elles. Le coût de l'opération est estimé à 4 M€ TTC.



Création de la 1^{ère} partie de la voie nouvelle

Il s'agit de la première partie du tracé approuvé par la concertation publique et par délibération de l'Assemblée de Corse en date du 30 janvier 2014.

Une demande a récemment été formalisée auprès des communes concernées par cette déviation afin de placer, en emplacements réservés dans chaque PLU, des fuseaux très réduits (environ 50m de largeur au lieu de 150 à 300m aujourd'hui avec la logique de fuseau d'étude).

Actuellement, les études sont déjà menées. En effet, la Direction des Routes réalise :

- le recensement des espèces et habitats protégés afin de déposer un dossier au Comité National de Protection de la Nature ;
- les études hydrauliques afin de déposer une autorisation au titre de la loi sur l'eau ;
- les études acoustiques et air/santé ;
- le document parcellaire afin d'identifier les propriétaires concernées par la voie nouvelle.

L'ouverture de l'enquête publique, ordonnée par le préfet, pourrait avoir lieu fin 2015. Ce projet majeur s'inscrit dans une démarche à moyen terme.

